

Juillet 2017

Le 430

✓ Villers
-le-
Bouille  9
Une commune où il fait bon vivre

Le mag où il fait bon lire !



L'urbanisme revu par le CoDT - p.6

Bulletin d'information communal

ESPACES DE VIE À VILLERS-LE-BOUILLET

RUE DE VINALMONT



A VENDRE: TERRAINS À BÂTIR AVEC
OU SANS PROJET DE CONSTRUCTION



RENSEIGNEZ-VOUS DANS NOTRE MAISON TÉMOIN D'HANNUT

Rue de Bertrée, 10 C - 4280 Hannut - T. 019 51 93 00

Ouvert du lundi au samedi de 14 h à 18 h ou sur rendez-vous.

INFOS: 061 53 12 16 | www.thomas-piron.eu

HORAIRES D'ÉTÉ À PARTIR DU 15/07
Consultez notre site avant votre visite.

Athénée Royal de Huy



Tradition et modernité pour un
enseignement ciblé
sur l'avenir de votre enfant...

Située dans un écrin de
verdure, notre école
prépare votre enfant à
toutes les formations
proposées dans
l'enseignement universitaire
et les hautes écoles.



INSCRIPTIONS

du samedi 1^{er} juillet
(de 9h à 12h) au 5 juillet
et à partir du 16 août
de 9h à 15h (primaire et secondaire)

Infos au 085 27 13 50 ou accueil@arhuy.be
5, quai d'Arona - 4500 Huy

Infos section maternelle et primaire au 085 23 20 24
1a, rue Grégoire Bodart - 4500 Huy

Regifo

Édition SPRL

Notre société réalise depuis plus de 30 ans
pour les indépendants, associations, PME,
entreprises et autres...

- Création logo - Création image visuelle
- Flyers - Triptyques - Folders
(avec ou sans distribution en toutes-boîtes)
- Brochures et dépliants explicatifs ou de présentation
- Cartes de visite - Bons de commande - Factures - Bordereaux

- > Vous êtes à la recherche d'une nouvelle collaboration dans ce domaine.
- > Vous souhaitez donner un nouveau dynamisme à votre communication.
- > Vous êtes sensibles au budget que représente votre poste communication.

Nous sommes la solution.
Vous désirez un renseignement sur nos services ?

Contactez-nous, nous viendrons vous présenter
tout notre savoir-faire:
Par mail : info@regifo.be ou par tél. 071 / 74 01 37

- rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville -

Bulletin d'information communal Villers-le-Bouillet

Editorial



Editeur responsable :

Collège communal
de Villers-le-Bouillet

Coordination rédactionnelle :

Cédric Willems, chargé de communication
et de relations publiques

Régie publicitaire :

Sprl REGIFO Editions
Tél. 071/74.01.37

Prochaine parution du 4530 :

semaine du 28 août

Informations à envoyer

pour le mercredi 12 juillet au plus tard

Merci à l'ensemble des personnes, qui, au sein des différents services communaux, ont apporté leur contribution rédactionnelle à ce numéro.

Retrouvez l'information sur :

www.villers-le-bouillet.be

Facebook

Commune de Villers-le-Bouillet

Commune de Villers-le-Bouillet Service jeunesse

Chers Villersois,
Chères Villersaises,

Les grandes vacances ont à présent débuté. Deux mois de détente bien mérités pour nos petites têtes blondes après un dernier sprint final en juin. Une période où de nombreuses activités sont proposées par nos services Jeunesse et Accueil Temps Libre et leurs différents partenaires. Il reste d'ailleurs encore quelques places disponibles.

Nos jeunes citoyens sont également plus présents dans les rues durant ces vacances d'été où la météo clémente leur offre souvent l'occasion de s'adonner à leurs activités favorites à l'extérieur. Faites dès lors attention lors de vos déplacements routiers, surtout dans le centre des villages ou des rues plus étroites. Il ne faudrait pas qu'un accident vienne gâcher la fête.

Mais les plus jeunes ne sont pas les seuls à faire usage des voiries. Les mois de juillet et août sont aussi synonyme de travail plus conséquent pour les agriculteurs. Des tâches qu'ils doivent parfois effectuer de nuit et qui peuvent causer quelques désagréments à certains citoyens.

Enfin, ces mois d'été sont également privilégiés par la plupart d'entre vous pour des vacances à l'étranger. Avant de partir, n'oubliez pas de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter une surprise désagréable à votre retour. La police locale met à votre disposition un service de veille durant vos voyages estivaux. Pensez également à vos voisins qui peuvent vous aider à surveiller vos biens durant votre absence. Une occasion de plus de se rapprocher et de se rassembler !

Aline DEVILLERS-SAAL, Bourgmestre
Guy HOUSSA, Philippe WANET,
Jacques FORTIN, François WAUTELET, Echevins
Frédéric LINSMEAU, Président du CPAS

Sommaire

- Edito – Horaires d'ouverture de l'administration 3
- Enquête publique 4
- La Commune à la loupe 5-6
- Offre d'emploi 7
- Prévention fortes chaleurs 8
- Formulaire de demande de broyage des branchages 9
- Police 10
- Les news de l'ADL 11
- Dans nos écoles 12
- Agenda/Etat Civil 13
- Parlons politique 14

Horaires d'ouverture

Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
Matin	8h à 12h	8h à 12h	-	8h à 12h	8h à 12h**
Après-midi	-	-	13h30 à 19h*	-	-

*Du 1/07 au 31/08 et du 24/12 au 31/12 : de 13h30 à 16h30

** Sauf le service Cadre de Vie (Urbanisme, Environnement, Energie, Mobilité, Logement) sur rendez-vous





COMMUNE DE VILLERS-LE-BOUILLET AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En vertu des articles 129 quater ainsi que des articles 330, 330, 9°, 331 et 332 à 343 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) ;

En vertu du décret du 06.02.2014 relatif à la voirie communale ;

Le Collège communal de VILLERS-LE-BOUILLET porte à la connaissance du public qu'il a décidé de procéder à une enquête publique conformément aux dispositions réglementaires précédemment citées, concernant le dossier suivant :

Permis d'urbanisme introduit au nom de la **SA FABRIKHOME**, représentée par **Mme Marjorie FRANCK**, sise Avenue Edmond Leburton 37B à 4300 WAREMME, prenant place sur des biens sis rue d'Antheit cadastrés section B n° 481 x2 et comprenant :

- La modification de la voirie existante ;

Elargissement de la voirie à 5,50 mètres de son axe sur la parcelle concernée (cession gratuite de 93 m²) et déclassement d'une partie du sentier n° 57 pour une superficie de 47 m²

Le dossier est consultable **du 13 juin au 13 juillet 2017** au service Cadre de vie rue des Marronniers 16 à 4530 VILLERS-LE-BOUILLET, les lundis, mardis et jeudis de 8 à 12h, les mercredis de 13h30 à 16h30 et de 16h30 à 20h uniquement sur rendez-vous pris préalablement avec le service Cadre de vie au 085/61.62.79.

Une réunion technique est organisée le 27 juin 2017 à 10 heures à l'Administration communale de Villers-le-Bouillet au service Cadre de vie.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations durant le délai d'enquête par télécopie (085/61.62.98), par courrier ordinaire adressé au Collège communal, rue des Marronniers 16 à 4530 VILLERS-LE-BOUILLET, ou formulées à la conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme, au collège communal ou à l'agent communal délégué à cet effet avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de ladite enquête dont le PV sera **clôturé en séance publique le 13 juillet 2017 à 9 heures**; à peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par la conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme, ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet, qui les consigne et les transmet au collège communal avant la clôture de l'enquête.

A VILLERS-LE-BOUILLET, le 13 juin 2017

Le Directeur général,

B. VERMEIREN

PAR LE COLLEGE :



La Bourgmestre,

A. DEVILLERS-SAAL

La Commune à la loupe



Zoom sur ... le Service Culture & Tourisme



La Culture et le Tourisme ne sont pas oubliés à Villers-le-Bouillet. Deux compétences placées entre les mains de Jacques Verstraeten, employé à mi-temps. De nombreuses actions ont déjà été mises en place depuis la création du service et le seront encore dans les prochaines années.

Parmi elles, on peut par exemple citer la création de quatre promenades sur le territoire villerois. Celles-ci parcourent différents villages de l'entité, sont balisées et seront prochainement inaugurées au travers d'événements festifs à destination de toute la population. Des Carnets du Patrimoine sont aussi rédigés par Jacques Verstraeten afin de faire découvrir notre commune hesbignonne.

Au niveau plus culturel, outre les relations avec le Centre Culturel Régional de Huy, ce service se charge aussi d'aider les associations locales dans leurs demandes de prêt de matériel ou de subsides. Il est aussi le relais du Comité culturel au sein de l'administration communale.

Le gros dossier actuellement géré par Jacques Verstraeten est celui de l'adhésion de la Com-

mune de Villers-le-Bouillet au Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne. Il est notamment en charge de la rédaction du diagnostic de territoire nécessaire au dossier d'adhésion. Cette affiliation permettra à Villers-le-Bouillet de profiter de nombreuses activités.

Le Service Culture & Tourisme à Villers-le-Bouillet

Jacques Verstraeten

085/616.294

jacques.verstraeten@villers-le-bouillet.be

Prix sportifs : déposez votre candidature !

L'Echevinat des Sports attribuera ses prix sportifs au mois d'août prochain. Un trophée, un mérite sportif et un prix du fair-play seront remis à l'occasion d'une cérémonie de remise des prix qui se tiendra le vendredi 4 août 2017 à 18h30 au hall des Sports Emile Collignon.

Le trophée sportif sera attribué au sportif ou à l'équipe sportive de la commune ayant accompli au cours de la saison la performance jugée la plus digne d'être distinguée. Le mérite sportif sera remis au concitoyen de la commune le plus digne d'être distingué pour sa contribution à la promotion du sport. Enfin, le prix du fair-play sera attribué au concitoyen de la commune qui s'est distingué de par son comportement et son esprit au-delà de toute recherche compétitive.

Vous remplissez l'une des conditions reprises ci-dessus ou connaissez quelqu'un qui les remplit ? Déposez votre candidature pour le lundi 24 juillet 2017 au plus tard par courrier à l'adresse suivante : A l'attention de Jacques Fortin, Echevin des Sports, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet.

Chaque candidature doit reprendre les mentions suivantes :

1. Le prix pour lequel la candidature entre en lice.
2. Les nom(s), prénom(s) du ou des candidat(e)s concerné(e)s.
3. L'adresse, le numéro de téléphone et la date de naissance de ces personnes.
4. La dénomination du club ou de la fédération sportive dans lequel/laquelle elles évoluent.
5. Une note de motivation qui précise les faits et justifie cette candidature.

Une association recherche de vieilles photos de Vaux-et-Borset

Vous avez connu, « Chez Marie-Luce », « chez Jenny » ou « Chez Tony » ? Faites revivre vos souvenirs. Aidez-nous à montrer aux nouveaux habitants de notre commune, **Vaux-Borset** à la Belle époque...

Dans le cadre d'une **exposition**, l'équipe d'Entre Vaux et Borset recherche des photos du village de Vaux-Borset au 20^{ème} siècle.

Si vous possédez ces trésors, merci de prendre contact **avant le 30 août** avec Philippe (0476/76.09.28) ou Catherine (0472/46.17.03) qui se chargeront de venir les chercher, d'en faire une copie et de vous les restituer au plus vite.

De nouvelles règles en matière d'urbanisme avec le CoDT

Les règles applicables en matière d'Aménagement du territoire et d'Urbanisme ont été modifiées le 1er juin dernier à l'occasion de l'entrée en vigueur du Code de Développement Territorial (CoDT). Cette nouvelle législation a été conçue comme une boîte à outils au service des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics afin que chacun puisse concrétiser dans les meilleures conditions possibles son projet d'urbanisme sur le terrain.

Le CoDT doit permettre à la Wallonie de répondre aux défis démographiques et du développement économique. Il soutient par exemple la dynamisation des cœurs des villes et villages et contribue dès lors à éviter la dispersion des activités sur le territoire. Il facilite également le réaménagement des friches industrielles et propose des procédures simplifiées et des délais de décision prévisibles. Voici quelques grandes mesures reprises dans ce Code de Développement Territorial :

1. Des délais de rigueur imposés

Le CoDT instaure un nouveau mécanisme dans le traitement administratif des demandes de permis en intégrant la notion de délai de rigueur. Le décideur a dès lors la garantie d'obtenir une décision dans un délai déterminé, laps de temps communiqué dès l'introduction de la demande de permis. Ces délais varient entre 30 et 130 jours en fonction du type de permis demandé et de l'autorité compétente dans l'instruction dudit dossier.

Autre nouveauté, une réunion de projet peut être organisée avec les autorités si le demandeur du permis le souhaite. Il s'agit d'une occasion de présenter et d'améliorer le projet avant le dépôt de la demande de permis.

2. Simplification et meilleure lisibilité

Cette nouvelle législation a également été voulue plus lisible et praticable. Elle liste par exemple les actes et les travaux dispensés de permis, d'impact limité et dispensés du concours d'un architecte au sein d'un tableau. Elle permet aussi de clarifier certaines notions, comme le caractère sensible de la modification du relief du sol, la création de logements soumise à permis, les actes et travaux relatifs à la végétation ou encore la notion de permis d'urbanisme et de construction groupée. Le CoDT simplifie aussi la notion de permis d'urbanisation. Il n'est désormais requis que lorsqu'il est envisagé de diviser un bien en minimum trois lots non bâtis destinés principalement à l'habitation. Son contenu est également simplifié lorsqu'il n'y a pas de création de voiries ou dans certaines circonstances de localisation. Enfin, des dispenses de permis d'urbanisation sont explicitement prévues.

3. Des outils opérationnels

Le Code de Développement Territorial a pour vocation de faciliter les démarches des développeurs de projet qui souhaitent redynamiser des sites. L'outil sites à réaménager (SAR) est par exemple adapté afin de renforcer sa vocation opérationnelle. L'adoption d'un périmètre SAR vaut maintenant permis d'urbanisme pour les actes et travaux de réhabilitation et de rénovation de site.



Il reconnaît aussi pleinement le rôle opérationnel du périmètre de remembrement urbain (PRU) destiné à redynamiser, développer et renforcer les centres urbains ou ruraux.

4. Une consultation du public revue

En vue de simplifier et d'accélérer les procédures, les modalités de consultation du public ont été revues. Outre l'enquête publique, on retrouve maintenant l'annonce de projet. Il s'agit d'une procédure allégée qui permet de faire participer les voisins directs d'un projet dont l'impact concerne le voisinage immédiat et qui modifie peu le cadre de vie. Dans ce cas, le demandeur appose un avis sur le terrain concerné et la commune procède à un affichage communal aux endroits habituels. Les réclamations peuvent être déposées par écrit et les formalités administratives sont réduites.

5. Infractions et sanctions

Le CoDT met enfin l'accent sur la prévention des infractions urbanistiques en adaptant les sanctions en fonction de la gravité des infractions et favorisant la mise en conformité des actes et travaux infractionnels. Le propriétaire est par exemple mis à l'abri de vieux litiges qui pourraient ressurgir après l'acquisition d'un bien. Un délai de prescription de 10 ans est en effet introduit pour certaines infractions non fondamentales.

Un avertissement préalable de mise en conformité avant PV sera aussi envoyé au contrevenant. Il aura dès lors l'occasion de réparer l'infraction commise dans un délai spécifié avant qu'un procès-verbal de constat ne soit dressé et transmis au Procureur du Roi. Une réunion de concertation peut aussi être mise en œuvre entre les autorités et le contrevenant.

Enfin, un permis de régularisation pourra être introduit auprès de l'autorité compétente même si un procès-verbal de constat d'infraction a été notifié au contrevenant. L'amende transactionnelle sera alors versée concomitamment à la délivrance du permis de régularisation.

Le Tour de Liège passe par Villers-le-Bouillet

Le mardi 18 juillet prochain, Villers-le-Bouillet sera de nouveau traversée par le Tour cycliste de la Province de Liège. Cette épreuve par étapes destinée aux Elites & Espoirs empruntera certaines voiries de notre commune en provenance de Chapon-Seraing : la rue de Huy (N65), rue de Tihange (N684) et la rue le Marais avant de se diriger vers Bodegnée. Le passage de la course est prévu aux alentours de 12h50.

Lors du passage de l'épreuve, la circulation sera interdite sur le parcours. Les organisateurs mettront en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité. Dans cette optique, nous vous demandons :

- de veiller à **ne pas stationner de véhicules sur le bas-côté de la voirie** sur le tracé de la course, de façon à garantir le passage aisé des coureurs ;
- de respecter les signaux routiers mis en place et les consignes des signaleurs ;
- d'être particulièrement vigilants en quittant votre domicile et de ne pas prendre de rue à contresens de la course ;
- de maintenir, dans la mesure du possible, les animaux de compagnie à l'intérieur des habitations.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du Service Communication/ Relations publiques (085/308.827)

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons un agréable événement sportif le mardi 18 juillet 2017.



Offre d'emploi

La Commune recrute, sous convention de bénévolat, du personnel pour l'encadrement des enfants de l'école communale pendant le temps de midi.

MISSION :

- Il s'agit d'effectuer la surveillance des élèves de l'école, durant le temps de midi ;
- Les prestations s'effectuent 4 heures par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 12 h 25 à 13 h 25, à l'implantation primo-gardienne de l'Ecole communale, Rue de Waremme 5 ;
- Les prestations débutent le 1er septembre 2017 pour se terminer le 30 juin 2018 – il n'y a pas de prestation durant les vacances scolaires, les jours fériés ou les jours de remplacement des jours fériés ou les jours de conférences pédagogiques.

CONTRAT ET DÉFRAIEMENT :

- La personne intéressée peut être engagée sous convention de bénévolat, défrayée actuellement à 6 € nets par heure de prestation. Ce défraiement tient compte de la circulaire du Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- La Commune souscrit, en faveur du bénévole, une assurance en RC et AT.

QUI PEUT ÊTRE BÉNÉVOLE ?

- Toute personne de plus de 15 ans, quel que soit son statut : demandeur d'emploi, pré-retraité, retraité, salarié, employé ou ouvrier en interruption de carrière...

COMMENT POSTULER :

Les candidatures devront parvenir à la Commune pour **le 11 août 2017, date limite**, à l'attention du Service des Ressources Humaines, Rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet.

Elles devront se composer :

- D'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation avec photo, datée et signée ;
- D'un extrait de casier judiciaire modèle 2 de moins de 3 mois (à demander au Service Population & État civil).

Une expérience avec des enfants, en milieu scolaire ou socio-culturel sera considérée comme un atout.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Marie Christine PIRLET à l'administration communale, durant les heures d'ouverture au public ou par téléphone au 085/616.287.



Vague de chaleur et ozone : adoptez les bons réflexes !

La Belgique a déjà connu des températures estivales durant les mois de mai et juin. Ces pics de fortes chaleurs peuvent encore survenir dans les prochains mois, notamment en juillet et août. Lorsque la température minimale moyenne est supérieure à 18°C et que la température maximale moyenne est supérieure à 30°C sur trois jours consécutifs, on parle de vague de chaleur. Il est donc primordial de se prémunir face aux troubles qui peuvent apparaître dans cette situation.

Les personnes âgées représentent un groupe de la population qui nécessite une attention particulière, comme certaines autres personnes (lire ci-contre). Elles sont notamment particulièrement exposées aux risques de déshydratation ou de malaise en cas de fortes chaleurs. Elles ressentent moins la soif et apprécient mal la température.

Quelques précautions doivent dès lors être prises :

- Boire plus que d'habitude tout en évitant les boissons alcoolisées, le café, les boissons sucrées... ;
- Ne pas attendre d'avoir soif pour boire ;
- Rester le plus possible à l'intérieur aux moments les plus chauds de la journée et ce, de préférence dans un endroit rafraîchi, chez vous ou dans un lieu public ;
- Fermer les fenêtres et les rideaux des façades exposées au soleil. Ne les ouvrir que lorsque la grosse chaleur est passée ;
- Limiter autant que possible les efforts physiques ;
- S'habiller en conséquence : porter des vêtements légers et de couleur claire ;
- Éviter l'exposition directe au soleil et protéger sa peau via l'utilisation d'une crème solaire à indice de protection élevé ;
- Aérer les pièces d'habitation aux heures fraîches de la journée.

Évitez l'isolement

Chaque personne peut et doit également s'inquiéter de ses voisins âgés et/ou de ses parents. Un simple coup de fil, une visite, même courte, pour vérifier que tout va bien en rappelant quelques conseils pour éviter la déshydratation témoigne à nos aînés que l'on ne les a pas oubliés.



Ces personnes qui méritent une attention particulière

- Les bébés et enfants en bas âge
- Les seniors
- Les malades chroniques et ceux qui suivent un traitement régulier
- Les personnes seules, qui se déplacent difficilement ou qui occupent des pièces surchauffées

Reconnaitre les troubles dus à la chaleur et aux pics d'ozone

Symptômes causés par la chaleur :

1. Douleurs musculaires, crampes ou spasmes ;
2. Faiblesse et fatigue, température corporelle élevée, transpiration abondante, pâleur, maux de tête, nausées ou vomissements ;
3. Le « coup de chaleur ». L'organisme ne parvient plus à contrôler sa température, qui peut dépasser les 40°C. La peau est rouge et sèche. La personne est confuse. Sans assistance médicale, le coup de chaleur peut entraîner la mort.

Que faire en cas de malaise ?

- Prévenez immédiatement le médecin traitant ou de garde ;
- Si la personne est confuse et présente une température anormalement élevée : appelez immédiatement le 100 ou le 112.

En attendant le médecin :

1. Mettez la personne au repos dans un endroit frais ;
2. Offrez-lui de l'eau et humidifiez ses vêtements ;
3. Assurez un apport d'air frais.

Symptômes causés par des pics d'ozone

1. Essoufflement anormal (lié à des problèmes cardiaques et/ou respiratoires) ;
2. Irritation des yeux
3. Maux de tête
4. Maux de gorge



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE VILLERS-LE-BOUILLET
4530

RUE DES MARRONNIERS 16

☎ 085/61.62.99

☎ 085/61.62.98

www.villers-le-bouillet.be

BROYAGE DES BRANCHAGES A DOMICILE

Un service gratuit de broyage des branchages à domicile est à la disposition des habitants de l'entité de Villers-le-Bouillet.

Nous vous invitons à renvoyer le talon d'inscription proposé ci-dessous pour bénéficier de ce service et à lire attentivement, ci-contre, quelques extraits du règlement relatif à ce service.

Extrait du règlement – disponible sur demande auprès de l'administration communale.

Quels branchages ? Les branchages seront issus exclusivement de l'élagage normal et de la taille normale des arbres, arbustes et haies. Ce service n'est destiné qu'aux particuliers et aux parcelles bâties.

Fréquence : Le broyage s'effectuera au domicile du demandeur, le **dernier lundi de chaque mois**. Lorsque le dernier lundi du mois est un jour de congé, le service sera reporté au premier jour ouvrable qui suit. Le talon d'inscription, dûment complété et signé, devra être introduit auprès du service de la voirie. Sauf dérogation du Collège des Bourgmestre et Echevins accordée pour circonstances exceptionnelles, le demandeur ne peut bénéficier du service qu'une fois par saison au maximum, ce qui correspond à un volume en branchages de plus ou moins 5 m³ par saison.

Localisation des branchages : Le demandeur veille à rassembler les branchages en un tas accessible au tracteur communal. Le tas peut être localisé en bordure de voirie, pour autant qu'il n'occasionne aucun inconvénient à la mobilité des piétons et des usagers de la route, ou à l'intérieur de la parcelle si celle-ci est accessible au véhicule communal. Aucun dégât occasionné au terrain du demandeur ne peut être imputé au passage de ce véhicule.

Broyat : Le broyat résultant devra être conservé en dehors du domaine public par le demandeur.

Responsabilité : La présence du demandeur est indispensable lors du broyage. Celui-ci veillera à ne proposer au broyage que des branches issues d'élagage normal d'un diamètre inférieur à 15 cm, exempts de terre et de tout autres déchets (pièces métalliques, plastiques, ...). Sont exclus les bois de construction, piquets de clôture, souches, les bois de dimensions réduites (inférieurs à un diamètre de 2 cm et à une longueur de 120 cm),...



*Talon à découper à rentrer auprès du responsable du service de la voirie, rue des Marronniers 14
ou soit à faxer au 085/61.62.97. soit à renvoyer par mail à valerie.praillet@villers-le-bouillet.be*

Je soussigné, Mr/Mme/Mlle domicilié(e) rue n°
à Villers-le-Bouillet, sollicite le passage du tracteur broyeur le lundi (ou 1^{er} jour ouvrable qui suit si congé)
..... (mois). Mon numéro de téléphone auquel je suis joignable en cas de problème est le
.....

Je m'engage à être présent lors du passage du tracteur, à permettre l'accès de ce véhicule au tas de branchages et à veiller à l'homogénéité du tas (exempt d'autres déchets, diamètre des branchages).

Fait à Villers-le-Bouillet, le

.....
Signature du demandeur.



Lutte contre le cambriolage : Ayez les bons réflexes

Depuis de nombreuses années, du 15 juin au 15 septembre, il vous est possible de solliciter une surveillance de votre habitation auprès de la police locale via la campagne Police Veille. La réalité du terrain montre qu'une approche globale et une collaboration de tous constituent la seule manière d'être vraiment efficace. Des mesures techniques et organisationnelles, une vigilance du voisinage, une personne de référence pour assurer un minimum de présence sont des éléments essentiels. Suivre les conseils suivants constitue déjà une démarche de prévention pour éviter de mauvaises surprises au retour des vacances.

Soyez toujours discret sur vos absences en général

Ne mentionnez pas de période d'absence sur votre répondeur téléphonique et transférez les appels téléphoniques vers votre GSM ou un autre appareil. Soyez prudents avec les réseaux sociaux : personne n'est à l'abri d'un paramètre de confidentialité mal réglé ou d'une connaissance lointaine mal intentionnée.

Si vous partez plus longtemps... faites croire que vous êtes là

Branchez des lampes et/ou radio sur minuterie aléatoire. La domotique peut rendre à ce niveau de très grands services. Faites entretenir la végétation et la pelouse visibles de la rue. Veuillez à faire relever votre courrier. Si vous en avez, veillez à faire abaisser et remonter les volets. N'attirez pas l'attention lors de votre départ.

Un bon voisinage, un bon atout

Prévenez vos voisins de confiance de vos absences. Rien ne vaut un œil vigilant à côté de chez soi. A condition que la maison soit visible et non cachée derrière des haies de 2m ! Demandez-leur de relever le courrier par exemple ou d'autres petits actes visant à faire penser à une présence visible... et rendez la pareille quand ils partiront à leur tour.

Protégez vos biens

Verrouillez portes, fenêtres, soupiraux, fenêtres de toit mais aussi les voitures non utilisées. Ne laissez pas de clé sur les serrures, rangez-les hors de vue. N'indiquez pas vos coordonnées sur votre porte-clés. Rentrez les échelles et les outils pouvant faciliter l'intrusion d'un voleur. Dissimulez les biens attrayants et facilement transportables : smartphone, matériel vidéo, tablette, ordinateur portable... Enregistrez les numéros de série et les caractéristiques de vos objets de valeur ou prenez-les en photos.

En cas d'absence prolongée

Fermez les grilles ou les barrières avec un cadenas. Remettez les clés de maison et des véhicules non utilisés à une personne de confiance ou emportez-les. Cadenassez les deux-roues à un objet fixe. Placez vos valeurs (argent, bijoux) dans un coffre ou à la banque.

Un système d'alarme ?

Activez-le et rappelez aux personnes de contact la procédure en cas d'alarme. Avertissez votre centrale d'alarme de votre départ.



Police veille : les démarches à effectuer

Lorsque les habitants partent en vacances, en plus de prendre les mesures de précaution et de prévention des cambriolages, il est également possible de solliciter gratuitement des services de police afin qu'ils effectuent une surveillance de leur habitation durant leur absence.

Comment demander une surveillance habitation ?

- En remplissant le formulaire disponible sur le site internet www.policelocale.be/5294 et en le renvoyant par mail à l'adresse info@zpmh.be.
- Via police-on-web.
- En retirant un formulaire dans un commissariat.

Le formulaire complété doit être envoyé au moins 7 jours avant votre départ.

Durant votre absence, les policiers passent régulièrement devant votre domicile, de jour comme de nuit. Lorsque des problèmes ou des irrégularités sont détectés, la Police prend contact avec les personnes que vous avez désignées dans votre demande.

La Maison de police de Villers-le-Bouillet

Contact

- rue des Marronniers 16
- 4530 Villers-le-Bouillet
- Téléphone : 085/308.815
- Fax : 085/308.814
- Mail : info@zpmh.be
- Site internet : www.policelocale.be/5294

Horaires

- Lundi et vendredi : de 9h à 12h
- Mercredi : de 15h à 19h

Vos inspecteurs de proximité

Inspecteur Blehen

- Rue d'Antheit, rue Bois-Berleur, rue Cachine, rue du Centre, rue du Château d'Eau, Cité Mabiets, Clos de la Panneterie, rue Courte, rue Croix-Chabot, Espace Alphonse Putzeys, rue des Etangs, rue Halbosart, rue Hochets, rue de Huy, rue des Jardins, rue Mabiets, rue Marrexhe, rue des Marronniers, rue Neuve, rue Perrier, rue de la Plaine, rue du Plein Vent, rue de la Prêle, rue du Puits, rue de la Résistance, rue Tribarbia, rue Trou du Bois, rue de la Villa, rue du Vieux-Clovher, rue de Vinalmont.
- Tel : 0498/81.32.64

Inspecteur Van de Poel

- Rue de l'Avenir, rue Belle-Vue, rue Bois-Grumsel, rue Chirmont, rue de l'entreprise, rue Fays, rue de la Fontaine, rue Fosse aux Pierres, rue Gotroul, rue Haydon, rue de Jehay, rue le Marais, rue Mélayes, rue de la Métallurgie, rue Paix-Dieu, rue des Petites Haies, Place de l'Eglise, rue du Progrès, rue du Ruisseau, rue de la Sablière, rue de la Science, rue des technologies, rue Thier du Moulin, rue Thier Paquay, rue des Vergers, rue de Warremme et village de Fize-Fontaine.
- Tel : 0498/16.90.53

Inspecteur Gobbels

- Villages de Warnant-Dreie, Vaux-et-Borset et Vieux-Waleffe.
- Tel : 0499/19.83.67



Agence de Développement Local

Ateliers « touristiques »

Le premier de ces ateliers lancés par l'ADL consistait, ce 15 juin, en une formation destinée aux propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes déjà en activité et avait pour thématique « Comment augmenter l'attractivité de votre hébergement ? ». En partenariat avec quatre autres ADL limitrophes, cette séance d'information a rassemblé dans la salle l'Omalienne plus d'une vingtaine de propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes de toutes capacités. Des clés pour améliorer leur marketing web et ainsi renforcer l'attractivité de leurs biens ont été proposées par Anne-Sophie Braine, créatrice d'opportunité en gestion hôtelière et Marie-Catherine Grosjean, architecte d'intérieur installée à Vaux-et-Borsset (toutes deux suivies par l'ADL via la couveuse d'entreprise Créa'Job).



©ADL Wanze)

Séance d'information – formation IFAPME de 10 semaines sur la création de gîtes et chambres d'hôtes

L'ADL, en partenariat avec l'IFAPME, présentera en soirée, lors du premier trimestre 2018 (date précisée ultérieurement), une formation s'adressant à tous les propriétaires d'un bâtiment qui souhaitent l'aménager en gîtes ou en chambres d'hôtes. Axée sur le projet de chacun avec une étude de marché, l'analyse du plan financier et un partage d'expérience (les formateurs sont eux-mêmes propriétaires d'hébergements de terroir), cette formation se veut concrète, pratique et répondra aux multiples questions que se posent les futurs investisseurs. Le cursus s'étendra sur 10 semaines durant le premier semestre 2018. Pour plus d'infos, contactez Romain Lovato, conseiller en éducation à l'IFAPME, au 085 27 14 11 ou par mail à Romain.Lovato@centrefiapme.be.

Wallonie, Week-ends Bienvenue



Les 23 et 24 septembre prochains, les artisans, entrepreneurs et autres passionnés vous ouvrent leurs portes ! Pour la troisième fois, Villers-le-Bouillet s'associe à l'opération « Wallonie, Week-ends Bienvenue ». Une quarantaine d'ambassadeurs vous feront découvrir leur passion, leur métier, un lieu de prédilection, une exposition aux quatre coins de votre commune. Mi-septembre, vous recevrez en toutes-boîtes une carte-programme décrivant les différentes activités. Un moment convivial et festif à ne louper sous aucun prétexte !

Plus d'infos sur www.WallonieBienvenue.be.

Summer spirit : création d'entreprises – formation durant l'été (du 3 juillet au 25 août)

Vous êtes un porteur de projets ? Vous désirez vous lancer dans le grand bain de l'entrepreneuriat ? Des formations existent également durant l'été : Summer Spirit. L'objectif de cette formation est de vous permettre de passer d'une idée à un projet réaliste, de le valider, en clair de vérifier « si le jeu en vaut la chandelle ». Pour tout renseignement : <http://www.creapme.be/0121/fr/Summer-spirit>.

À la recherche d'un nouvel administrateur

L'ADL est à la recherche d'un nouvel administrateur provenant du secteur privé (commerçant, artisan, entrepreneur ou encore profession libérale) afin de compléter son Conseil d'Administration. Les membres du CA se réunissent en moyenne six fois par an. Vous souhaitez vous investir dans le développement de l'économie à Villers-le-Bouillet ? Prenez contact avec l'ADL au 085 30 88 22 ou par mail à adl@villers-le-bouillet.be.



Dans nos écoles

Des écrivains en herbe à l'école communale !



Chaque classe de première année de l'école communale a écrit un livre. Et oui, vous avez bien lu, un livre (rédaction et illustration).

Le livre de la classe de Madame Fontignie s'intitule : Qui a eu cette idée folle ? et celui de la classe de Madame Rolans s'intitule: « Abracafleur ».

Cette idée a germé suite à la visite de la Maison de l'imprimerie de Thuin et à la venue en classe de Marie-Aline Bawin.

Le projet « Un écrivain en classe » a vivement motivé les enfants. L'écriture, le gra-

phisme, le spatial, l'artistique,... impossible d'établir une liste complète de toutes les disciplines abordées. Ces livres ont été présentés lors de la journée « portes ouvertes » du 6 mai et sont toujours bien sûr visibles en classe. Bravo à nos jeunes talents !



L'Archéoforum s'ouvre aux 5e année



Le mardi 9 mai, dans le cadre de la « Semaine Jeunesse et Patrimoine », les élèves de 5ème année de l'école communale se sont rendus à l'Archéoforum de Liège. Un lieu très intéressant pour leur cours d'histoire et surtout inconnu pour la plupart d'entre eux. Une visite du site archéologique et de ses alentours ainsi qu'une animation par groupe ont permis aux enfants de faire de nouvelles découvertes et de passer une après-midi très agréable.

Permanences du 17 au 31 août à Saint-Martin

La direction et toute l'équipe enseignante souhaitent à tous les petits écoliers et étudiants ainsi qu'à leurs familles de belles vacances ensoleillées et reposantes.

Les permanences à l'école Saint-Martin se tiendront du jeudi 17 au 31 août 2017 de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Si votre enfant atteint l'âge de 2 ans et demi dans le courant du mois de septembre, il pourra déjà être accueilli dès le premier de ce mois. Rentrée scolaire le 1er septembre à 8h30.



Retour à la préhistoire pour les 2e primaire

Le vendredi 19 mai 2017, les élèves de 2e année primaire de l'école fondamentale communale de Villers-le-Bouillet ont passé la journée au Préhistomuseum de Ramioul en compagnie de leurs enseignants.

Sur place, ils y ont vécu comme nos ancêtres « agriculteurs-éleveurs », tirant à l'arc, faisant de la poterie et de la mouture, observant les animaux, utilisant des outils d'époque, visitant des habitations construites en torchis ou encore faisant du feu comme il y a 7000 ans.

Les enfants en sont revenus la tête remplie d'images et une caisse remplie de leurs poteries.

Que de bons moments...





choses à vivre



Samedi 8 juillet

Brocante

Brocante au Clos de la Panneterie chaque 2e samedi du mois de mars à septembre de 8h à 17h. Prix de l'emplacement : 1€/m

Informations : Annette Bolline – 0484/66.58.46

Du vendredi 14 au dimanche 16 juillet

Fête du village de Warnant-Dreye

Vendredi 14 juillet

Dès 19h, souper annuel suivi d'un blind test à la maison de quartier de Warnant-Dreye.

Samedi 15 juillet

A 14h, promenade familiale à vélo. Dès 18h, corrida d'été comptant pour le challenge Cours la province suivie par des animations musicales années 80 sur la place du Tilleul

Dimanche 16 juillet

De 7h à 18h, 26e brocante annuelle sur la place du Tilleul
15h, thé dansant
Informations : Anissa Arbib au 0496/49.26.03 ou Joseph Royer au 0479/59.60.79.

Lundi 17 juillet

Collecte de sang

La Croix-Rouge sera présente à l'administration communale, rue des Marronniers 16 entre 17h30 et 20h pour une collecte de sang.

Samedi 29 juillet

Brocante à Vaux-et-Borset

Une brocante et différentes activités sont organisées rue du Monument à Vaux-et-Borset au profit de « La ligue Belge de la sclérose en plaques » et l'ASBL « Fais un rêve » du CHU de Liège.

Informations :
Patrick Meys au 0496/29.25.62

Jeudi 3 août

- Concours de whist

Chaque premier jeudi du mois, la maison de quartier de Vaux-et-Borset accueille un concours de whist à 20h. Participation de 7 euros avec deux boissons offertes.

Informations au 019/67.87.11.

- Lotto Quine

Les 3x20 Villers organisent leur Lotto Quine à la Maison de quartier de Fize-Fontaine, rue Le Marais à Fize-Fontaine. Une participation de 3 euros est demandée.

Informations :
Pierrette Gochel-Bourguignon
au 085/21.66.80

Samedi 12 août

Brocante

Brocante au Clos de la Panneterie chaque 2e samedi du mois de mars à septembre de 8h à 17h.

Prix de l'emplacement : 1€/m
Informations :
Annette Bolline – 0484/66.58.46

Dimanche 13 août

Marche ADEPS

Marches de 5, 10, 15 et 20 kilomètres au départ de la maison de quartier de Vaux-et-Borset, rue Joseph Durbuy.

Informations :
Philippe Ancion au 0476/760.928

Mardi 15 août

Brocante

Organisation du Handball Villers 59 rue de Waremme et Place Verte à Villers-le-Bouillet.

Informations :
André Praillet au 0475/49.10.70

Jeudi 17 août

Repas estival

L'Amicale des pensionnés Saint-Martin organise son repas estival au Grill on Vert à Jehay.

Informations et réservations :
Francine et Freddy Vanlys
au 085/23.37.30 ou au 0495/47.74.24

Dimanche 27 août

Marche ADEPS

Marches de 5, 10, 15 et 20 kilomètres au départ de la ferme Peigneux, rue Gasnière 5 à Vieux-Waleffe.

Informations :
Yves Lange au 0475/605.475

Etat-civil

NAISSANCES

WILKIN Nina – Villers

MOISSE Ava – Villers

CUISINET Eva – Villers

TROOSKENS CHARLIER Marco – Villers

NOËL Ellie – Fize-Fontaine

DEGÉE Manon – Villers

DELANGH Robin – Warnant-Dreye

FERNANDEZ Y FERNANDEZ Mia – Villers

MARIAGE

CATOZZI Michaël – Villers et
HARY Angélique – Seraing

de VOGHEL Benoît et
CAVALIER Anne-Sophie –
Vaux-et-Borset

ELIAS Jérôme et
DANZE Céline – Fize-Fontaine

LOWIES Gaëtan et
LOWIES Nathalie – Villers

DECES

STREEL Eva, 74 ans,
divorcée – Warnant-Dreye

DEJARDIN Marcelle, 64 ans,
veuve PAULUS Michel –
Fize-Fontaine

COUTURE Christian, 70 ans,
époux PIRE Marie – Warnant-Dreye

PAGNOUL Alain, 53 ans,
célibataire – Villers

JACQUES Jean Luc, 60 ans,
époux LAFOSSE Catherine – Villers

RUYTERS Jenny, 70 ans,
épouse MANETTE René –
Warnant-Dreye

NIHOUL Madeleine, 92 ans,
veuve HOUGARDY Paul –
Vaux-et-Borset

Parlons politique



Le Groupe Ensemble



Chères Villersaises,
Chers Villersois,

L'élaboration du PCDR (Programme Communal de Développement Rural) avance bien !

En effet, depuis l'adhésion, en 2013, de notre commune au Programme de développement rural, de l'eau a coulé sous les ponts.

A quelques jours des vacances, il nous a semblé important de faire le point sur ce projet citoyen qui rythmera le développement de notre commune dans les prochaines années.

Entre septembre 2014 et février 2015, des rencontres avec des acteurs clés se sont multipliées : population des différents villages, écoles, personnes ressources...

A la suite de ces consultations, 45 fiches projets ont été réalisées par le Cabinet TRACES TPI, auteur de projet, et présentées aux membres de la CLDR (Commission locale de développement rural).

Aujourd'hui, les différents projets sont en cours de priorisation et seront répartis en 3 lots :

- Lot 1 : réalisation entamée dans les 3 prochaines années ;
- Lot 2 : réalisation entre la 4ème et la 6ème année ;
- Lot 3 : les autres projets.

Nous souhaitons remercier vivement tous les membres de la CLDR pour le temps consacré à ce grand chantier et le précieux travail fourni depuis plusieurs mois. Cette volonté de travailler ensemble au développement de nos villages nous réjouit et nous encourage à maintenir l'amélioration de nos infrastructures et services au centre de nos priorités.

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, d'excellentes vacances et restons à votre entière disposition.

Le groupe Ensemble

Le Parti Socialiste



Le groupe du PS souhaite à toutes les Villersaises et les Villersois d'excellentes vacances d'été !

Que le soleil soit de la partie et qu'il vous incite à de belles balades sur notre territoire communal.

Nous restons bien sûr à votre entière disposition même pendant les vacances !!

Ecolo



Allo commune Bobo... Allo pourquoi tes talus sont pas beaux ?

C'est en parcourant une commune brabançonne aux talus fleuris de marguerites, camomilles et autres coquelicots que je me suis fait cette réflexion : pourquoi chez nous nos talus ne sont pas beaux ?

Pourtant, avec son adhésion, en 1995, au programme de promotion développement de la vie sauvage sur les bords des routes, piloté par la Région Wallonne, Villers-le-Bouillet faisait partie des communes pionnières. En plus de 20 ans de pratique de fauchage tardif, le résultat aurait du être là ! Mais force est de constater que les graminées et les orties sont toujours bien dominantes dans notre paysage.

Je peux donc comprendre la lassitude de certains habitants qui préféreraient avoir des talus bien propres devant chez eux plutôt que ces « mauvaises herbes ». A y regarder de plus près la diversité est bien au rendez-vous, mais chez nous elle joue plutôt les discrètes. Qui a déjà remarqué les cardamines des prés sur les bas-côtés du célèbre jump, le bouquet de violettes odorantes échappé d'un jardin, les vesces avec leurs belles fleurs fuchsias cachées entre les hautes herbes ? D'ailleurs, un talus de Warnant vient d'être classé site de grand intérêt biologique, on y a recensé par moins de 60 espèces herbacées.

Mais on pourrait faire beaucoup mieux... car, pour qu'un talus soit riche en biodiversité il doit être pauvre en fertilisant. Or, l'eau ruisselant des terres amendées, les déchets de tondes reversés, les terres mises à nus lors des fauches ne font qu'inciter les orties ou les gratterons à prendre le dessus. Ce n'est qu'en modifiant nos comportements et en acceptant un peu de désordre que nous arriverons à retrouver nos fleurs sauvages.

Nathalie Vanhamme
Jean-François Ravone

L'ALEM, votre partenaire titres-services à Villers-le-Bouillet



Service de notre centrale de repassage de Villers:

- Votre linge en 48h
- Petits travaux de couture

Du lundi au vendredi de 8h à 16h30

- > Dès 7h le lundi et le mercredi
- > Jusque 19h le mardi et le jeudi

rue de Waremmes 17 à 4530
Villers-le-Bouillet (à côté
de l'ancienne administration
communale)

Agrément:00070



Nettoyage à domicile



Repassage à domicile



Nettoyage des vitres



Préparation des repas



Repassage en centrale



Courses

TEL: 085/23.63.17

Savoir-faire... la différence !

Immobilière

De Nijs & David sprl

085/23 05 08

www.denijs-david.be

PARQUET Beaudry

Rénovation et placement de parquet et terrasse en bois

Devis gratuit

Rue Joseph Wauters, 60 – 4500 HUY (Ben-Ahin)
GSM : 0490/42.84.45

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition - rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

info@regifo.be • www.regifo.be

Votre conseillère en communication, Marie-Christine Rousseau
se fera un plaisir de vous rencontrer. 0494 / 33 66 88



L'été Fou!
CHEZ AFFLELOU.

**DEUX LUNETTES DE PLUS
POUR 1€ DE PLUS***

Tchin Tchin
AFFLELOU

*Pour l'achat d'un équipement optique (monture + verres correcteurs), bénéficiez pour 1€ de plus de deux paires de lunettes optiques. Les 2^e et 3^e paires sont équipées de verres organiques (CR 39 blancs), hors options, monture à choisir dans la collection Afflelou (prix unitaire maximum de 99€ TTC pour les collections adulte et junior et prix unitaire maximum de 89 € TTC pour la collection enfant). Valable jusqu'au 31/07/2017. Dispositif médical CE. Voir conditions en magasin.

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
Rue Albert 1^{er}, 41. Tél. 04 259 74 78

ALAIN AFFLELOU

Le spécialiste du sommeil depuis 1950

HANNUT

LITERIE CHANET

SOLDES SOLDES SOLDES



de -15% à - 35%

OUVERTURE: Lu, Me, Je, Ve, Sa: 10h-18h30, Ma: 13h-18h30 et Di: sur RDV // **TEL:** 019/51 16 62 // **ADRESSE:** 29 Rue Albert 1^{er} 4280 HANNUT

LAGO

lalloflex

GELTEX inside

Beka
depuis 1935

LITERIE BULTEX

FLEXA

auping
Bonne nuit, Bonne journée